

172340 - Le port d'une épée par le nouveau marié est il conforme à la sunna?

question

J'ai assisté à une cérémonie de mariage depuis quelques jours et j'ai vu une coutume étrange. Le nouveau marié portait une épée et il a dit qu'on lui avait appris que c'était conforme à la Sunna. Est-ce exact?

la réponse favorite

Malgré nos recherches, nous n'avons rien trouvé qui prouve que le port d'une épée au cours d'une cérémonie de mariage est conforme à la Sunna. Nous n'avons trouvé aucun texte de la part des ulémas sur la question.

Cela étant, il ne s'agit là que d'us et coutumes adoptés par certaines personnes. Or, en principe, cela est permis. C'est déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 89642.

Cependant, il n'est pas permis d'intégrer dans la Sunna des choses qui n'en font pas partie.

Allah le sait mieux.